

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 06719
Numéro SIREN : 377 854 682
Nom ou dénomination : ARGOS WITYU

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 114104

ARGOS WITYU
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 112 avenue de Wagram – 75017 Paris
377 854 682 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 11 JUILLET 2022**

..... /

Première résolution

Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, renoncent purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise des documents et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux statuts de la Société et considèrent être dûment informés afin d'adopter les décisions ci-dessous.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Deuxième résolution

Modification de la composition du Comité d'investissement

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, décident que les Directeurs Généraux ne seront plus membres de droit du Comité d'investissement.

Ils conserveront toutefois la faculté d'être nommés en tant que membres du Comité d'investissement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Troisième résolution

Modification des pouvoirs des Directeurs Généraux

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, décident de modifier les pouvoirs des Directeurs Généraux qui ne seront plus tenus d'assurer la direction effective de la Société au sens de l'article L.532-9 du Code monétaire et financier, s'ils n'ont pas été par ailleurs nommés en tant que gérants financiers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Quatrième résolution

Modification des pouvoirs des Directeurs Généraux Adjoints

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, décident de modifier les pouvoirs des Directeurs Généraux Adjoints qui ne devront plus assurer, avec le Président, la direction effective de la Société au sens de l'article L.532-9 du Code monétaire et financier, s'ils n'ont pas été par ailleurs nommés en tant que gérants financiers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Cinquième résolution

Modification de l'article 14 (Organisation générale), de l'article 15 (Comité d'investissement), de l'article 16 (Président de la Société – Directeurs Généraux – Représentation de la Société) et de l'article 17 (Directeurs Généraux Adjoints) des statuts

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, figurant en Annexe 1 du présent procès-verbal, et en conséquence des décisions qui précèdent relatives aux modifications de certains pouvoirs ou composition des organes de direction,

décident en conséquence de modifier l'article 14 (Organisation générale), l'article 15 (Comité d'investissement), l'article 16 (Président de la Société – Directeurs Généraux – Représentation de la Société) et l'article 17 (Directeurs Généraux Adjoints) des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés conformément aux statuts figurant en Annexe 1 du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Sixième résolution

Ratification des décisions de renouvellement des mandats des Directeurs Généraux

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, prennent acte que les mandats de Directeur Général de :

- ✓ Monsieur Gilles Lorang
- ✓ Monsieur Karel Kroupa

ont été renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société en date du 31 mai 2021, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

ratifient ces décisions de renouvellement et confirment en tant que de besoin que les Directeurs Généraux continueront à exercer leurs pouvoirs dans les conditions prévues par la loi et par les articles 14 et 16 modifiés des statuts, avec le statut de gérants financiers

et confirment en tant que de besoin Monsieur Lorang et Monsieur Kroupa dans leurs fonctions de membres du Comité d'investissement

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Septième résolution

Ratification de la décision de renouvellement du mandat de Directeur Général Adjoint

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, prennent acte que le mandat de Directeur Général Adjoint de Madame Anna Karin Portunato a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société en date du 27 mai 2022 pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

ratifient cette décision de renouvellement et confirment en tant que de besoin que le Directeur Général Adjoint continuera à exercer ses pouvoirs dans les conditions prévues par les articles 14 et 17 modifiés des statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Huitième résolution

Nomination d'un Directeur Général

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident de nommer :

Monsieur Jack Azoulay

né le 23 juillet 1978 à Paris (14^{ème}), demeurant [REDACTED]

aux fonctions de Directeur Général à compter du 11 juillet 2022, et pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Directeur Général exerce les pouvoirs prévus par la loi et par les articles 14 et 16 des statuts de la Société. En vertu de l'article 16.2.2 (b) il dispose notamment des mêmes pouvoirs que le Président pour représenter et engager la Société vis-à-vis des tiers dans des conditions identiques à celles prévues pour le Président.

..... /

Monsieur Jack Azoulay a fait savoir par avance qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

..... /

Dixième résolution

Modification des statuts relative au mode de réunion des assemblées générales

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident de modifier l'article 21 des statuts afin d'y inscrire la possibilité de tenir les assemblées générales de la Société par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des participants.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Onzième résolution

Modification corrélative de l'article 21 des statuts

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de statuts, figurant en Annexe 1 du présent procès-verbal, et en conséquence de la décision qui précède, décident de modifier l'article 21 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé conformément aux statuts figurant en Annexe 1 du présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Douzième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés décident de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

..... /

Extrait certifié conforme

Gilles Lorang

Gilles Lorang (Aug 2, 2022 16:53 GMT+2)

Monsieur Gilles LORANG
Directeur Général